

Modification n° 03.38 : Commune d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE - Village de Céroux-Mousty

PROPRIETES

Date de réception SPGE : 13/12/2021

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : DYLE-GETTE – 16/24

Commune : OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

OAA : in BW

Numéro de modification (Code SPGE) : 03.38

Intitulé : Modification n° 03.38 : Commune d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE - Village de Céroux-Mousty

DESCRIPTION

Explications	La demande de modification porte sur une partie du village de Céroux-Mousty, sise sur le territoire communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, actuellement reprise en régime d'assainissement transitoire. Il est proposé le passage d'une partie de la zone en régime d'assainissement collectif étant donné que cette dernière est déjà largement égouttée. Ces égouts alimentent le collecteur et la station d'épuration existante de Céroux-Mousty. L'autre partie de la zone est proposée en régime d'assainissement autonome étant donné l'absence d'égout.		
Superficie concernée	+/- 3 ha		
	Avant	Après	
Assainissement collectif	2,5 EH	10 EH	
Assainissement autonome	0 EH	15 EH	
Assainissement transitoire	22,5 EH	0 EH	
	Charge totale à terme		25 EH

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
25121/01		CEROUX-MOUSTY		550 EH		Existant	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
Existants	100 m	Existants	/	Existants	/	Existants	/
A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/

SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	DG02R – Etat physico-chimique 2020 : Médiocre
Natura 2000 (rayon de 500 m)	BE31010 - Sources de la Dyle
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation par débordement	/

ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

